

SIVOS DU VAL DE GROSNE
71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 28/06/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit juin, le Comité Syndical s'est réuni à 19 heures à Nanton, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents :

Délégués titulaires :

- Commune de Champagny s/s Uxelles : Sophie DI PLACIDO, Emilie PHILIPPON
- Commune de La Chapelle de Bragny : Bernard LABORIER, Sylvie LAISSU
- Commune d'Etrigny : Jean-Paul GUERRIAUD, Sandrine MARATREY,
- Commune de Lalheue : Christian CRETIN, Marinette PUECH
- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS
-

Absent excusé : Marie BOLDUC, Sophie DARRAS ayant donné pouvoir à Christian CRETIN et Fabien LACHAUX, ayant donné pouvoir à Didier HAAS

Absents : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE et Elodie ROUSSEAU

1°) Approbation du compte-rendu du 15 mai 2018 :

M. Philippe CHARLES DE LA BROUSSE a demandé par mail de modifier le compte-rendu. Comme il est absent, le Président interroge les membres présents lors de la réunion du 15 mai dernier, sur les propos échangés concernant son intervention auprès du Sous-Préfet à propos de la possession du bus par le SIVOS. Après avis des membres présents, le Président propose de rajouter à la phrase « Philippe CHARLES DE LA BROUSSE reconnaît que c'est lui qui a interrogé le Sous-Préfet à ce sujet » le complément suivant « lors de la visite du Sous-Préfet dans sa commune le 19 mars 2018 ». Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Choix du prestataire de services restauration scolaire :

Le Président informe le Conseil Syndical qu'une procédure d'appel d'offre restreint a été réalisée concernant la fourniture des repas aux restaurants scolaires du SIVOS du Val de Grosne.

6 sociétés ont été sollicitées :

- BOURGOGNE REPAS à CUISERY, CALITEO à SAINT-GENIS SUR MENTHON, CUISINE CENTRALE à MACON, SAVEUR RESTAURATION à CHATENOY EN BRESSE, SOGERES à LYON et RPC à MANZIAT
- Les sociétés CALITEO, CUISINE CENTRALE, SAVEUR RESTAURATION SOGERES et RPC n'ont pas répondu.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 juin 2018, a procédé à l'ouverture des plis. a décidé d'attribuer le marché à la société BOURGOGNE REPAS à CUISERY. Le prix du repas est de 2,37 € HT, soit 2,50 € TTC avec une variante de 2,46 € HT, soit 2,60 € TTC en cas de mise à disposition de four.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce marché.

La Commission d'Appel d'Offres a analysé l'offre de Bourgogne Repas. Un changement se fera au niveau des barquettes qui ne seront plus en alu filmé mais en plastique, ce qui entraîne une modification de l'utilisation du four pour la cantine de Nanton. Si cela ne fonctionne pas et s'il y a une mise à disposition d'un four pour Nanton, le prix des repas sera majoré pour toutes les cantines. Il y a aussi la possibilité de se faire livrer en bacs inox, à voir si la dimension de ces bacs est compatible avec le four et le frigo.

Marinette PUECH demande s'il ne faudrait pas mieux acheter un four pour Nanton à la place de la « location ».

Une rencontre avec Bourgogne Repas se fera à la rentrée pour faire le point sur la qualité. A voir également pour une formation pour les agents responsable de cantine concernant la remise à température des plats et les questions d'hygiène.

3°) Révision tarifs restauration scolaire et garderie :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire et de garderie qui restent à 3,60 € pour le ticket de restauration scolaire, à 2,20 € pour le ticket de garderie périscolaire pour une journée de garderie, quelque soit la plage horaire et à 4,55 € pour le ticket de restauration scolaire majoré, pour un repas pour le personnel enseignant ou pour toute commande tardive.

4°) Signature avec le CDG 71 de la convention d'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire :

Le Président présente au Conseil Syndical cette nouvelle mission du Centre de Gestion qui consiste à lui confier le soin d'organiser une médiation, et ainsi de tenter d'éviter la saisine systématique du Juge Administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction publique.

Pour notre collectivité, ce serait une façon innovante de pouvoir gérer d'éventuels conflits et d'éviter des procédures longues et coûteuses en confiant à un tiers de confiance le soin de rapprocher les parties.

En cas de refus ou d'échec de la médiation, l'action contentieuse se poursuivrait.

Cette nouvelle mission du Centre de Gestion présente un caractère gratuit pour les parties, qui s'inscrit néanmoins dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984. Ainsi pour notre SIVOS qui est affilié au CDG71, cette prestation s'inscrit dans le cadre de notre cotisation.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les modalités de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire, autorise le Président à signer avec le Centre de Gestion une convention relative à cette mission et reprenant ses modalités d'organisation et note que les coûts induits par cette nouvelle mission sont inclus dans la cotisation versée au Centre de gestion.

5°) Bilan année scolaire 2017-2018 et préparation année scolaire 2018-2019 :

Le Conseil d'école s'est tenu mardi 26 juin. A la rentrée il y aura 146 élèves répartis sur 7 classes :

- Nanton CM1-CM2 : 23 élèves (Mme MENARD)
- Nanton CE2-CM1 : 23 élèves (M. ROBLES)
- Nanton CP : 18 élèves (Mme DESSOLIN)
- Lalheue CE1-CE2 : 23 élèves (Mme BOUSSEAU)
- Lalheue GS-CP : 18 élèves (Mme DUPUIS)
- La Chapelle MS-GS : 20 élèves (Mme BOUQUIN)
- Etrigny PS-MS : 21 élèves (Mme MILLARD)

Concernant les travaux à l'école de La Chapelle de Bragny, Bernard LABORIER informe l'assemblée qu'il a eu l'accord de la Sous-Préfecture pour l'attribution de la DETR. Les travaux débuteront en septembre et l'école sera installée dans la salle des fêtes pendant toute la durée des travaux.

Concernant les travaux à l'école de Lalheue (classe de Mme Bousseau), Christian CRETIN informe l'assemblée que ceux-ci se feront pendant les vacances d'été et que la salle de classe sera opérationnelle pour la rentrée.

Jean-Paul GUERRIAUD demande l'accord de l'assemblée pour le lancement du choix de l'architecte pour la construction de la 2^{ème} classe à Etrigny.

Une discussion s'engage par rapport à cette information. Véronique DAUBY dit que tous les maires étaient d'accord pour que chaque commune garde quelque chose. Après cette construction du pôle maternelle à Etrigny, La Chapelle va perdre sa classe sans avoir la certitude qu'une mini-crèche pourra s'installer dans les locaux libres.

Sandrine MARATREY précise que s'il n'y a pas de travaux à Etrigny, la classe restera isolée, ce que ne veut plus l'Inspecteur d'Académie. Marinette PUECH souligne que c'est déjà le cas à Lalheue vu l'éloignement des 2 classes. Bernard LABORIER dit que même si le RPI a échappé à une fermeture de classe cette année, ce ne sera peut-être pas ainsi l'année prochaine. Christian CRETIN dit qu'il ne faut pas s'engager sur des travaux sans aides de l'état s'il y a un risque de fermeture de classes dans 2 ou 3 ans. Véronique DAUBY dit qu'elle ne prévoit pas de travaux pour l'aménagement d'une 4^{ème} classe sur Nanton et qu'en plus un changement d'Inspecteur d'Académie aura lieu à la rentrée.

Le Président souligne que, suite à la visite des écoles pour une étude réalisée par la Communauté de Communes, il n'y a eu aucun retour comme c'était initialement prévu. C'est comme pour les problèmes de transports scolaires puisqu'il n'y a aucune commission de transports scolaires d'organisée.

Jean-Paul GUERRIAUD propose de repousser le lancement du choix de l'architecte en septembre. Christian CRETIN dit que c'est compliqué car ce ne sont pas de petites sommes

Après un tour de table, le Président propose le lancement du projet d'Etrigny pour la désignation de l'architecte qui doit se faire en appel d'offres à procédure ouverte. Cela permettra d'avancer sur le dossier et de se réunir en octobre pour connaître l'avancée des dossiers.

Marinette PUECH intervient concernant les travaux à l'école de Lalheue. L'enseignante souhaiterait avoir un meuble pour le rangement des cartables et un tableau blanc pour la projection. Des devis seront demandés.

Le Président informe l'assemblée que la société Home-Vérandas où il devait commander les rideaux pour la classe de M. n'existant plus, la commande s'est fait auprès de Stores Tournus. L'installation sera réalisée par Patrick SAUVAGE.

6°) Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20 heures 30.